



ALERTE SPORTIVE DE FONDETTES

ATHLETISME



INFORMATIONS GENERALES RECOMPENSES ET REGLEMENT

30ème Foulées de Fondettes – Dimanche 20 mars 2022

A lire intégralement avant de compléter votre bulletin d'engagement où ce règlement doit être approuvé

En raison du protocole sanitaire potentiel à mettre en place, aucune inscription ne sera faite sur place ou par courrier afin d'éviter les manipulations de papier.

ORGANISATEUR

L'Alerte Sportive de Fondettes, section Athlétisme est organisatrice de cette manifestation.

Allée de la Poupardière, 37230 Fondettes

Tél. 02 47 49 93 53 - Fax 04 47 49 93 53

E-mail : asfondettesathle@hotmail.fr

Site Internet : <http://www.asfondettesathletisme.com>

Organisation générale : Thibault Simon evenements-asf@asfondettes.fr Tel : 07 81 05 49 94

Directeur de course : Olivier Bouvet referentpiste-athletisme@asfondettes.fr Tel (referent Calorg) : 06 25 64 63 68

Président ASFondettes Athlétisme : Carine Marin president-athletisme@asfondettes.fr

Secretariat général : Lucie Garel asfondettesathle@hotmail.fr

CONCURRENTS :

Courses ouvertes à tous, licenciés ou non à la FFA, selon les modalités ci-après, qui se disputent selon les règlements de la FFA.

Pour les courses de 5 et 10km :

Bulletin d'inscription dûment rempli dans tous les cas via Internet, site Klikego en joignant en Pièce Jointe :

- Licenciés FFA (Athlé Compétition ; Athlé entreprise ; Athlé Running) : **Photocopie de la carte licence en cours de validité à la date de l'épreuve.**

- Titulaires d'un Pass Running : **Photocopie de la carte Pass Running en cours de validité à la date de l'épreuve.**

Autre Licence sportive :

Photocopie de la carte licence en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous les moyens, les mentions des non contre-indications " non contre-indication de l'athlétisme en compétition " ou " non contre-indication de la course à pied en compétition " ou "non contre-indication du sport en compétition".

Liste des fédérations agréées :

Fédération des clubs de la défense (FCD),

Fédération française du sport adapté (FFSA),

Fédération française handisport (FFH),

Fédération sportive de la police nationale (FSPN),

Fédération sportive des ASPTT,

Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),

Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),

Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

Sans mention : Fournir un certificat médical original de " non contre-indication de l'athlétisme en compétition " ou " non contre-indication de la course à pied en compétition " ou "non contre-indication du sport en compétition" datant de moins d'un an à la date de la course à partir de 18 ans inclus, datant de moins de 6 mois pour les moins de 18 ans.

-Licenciés dans un autre sport que l'athlétisme, licenciés Handisports (sauf FFH) et Sports Adaptés, Non Licencié, UNSS et licences étrangères :

Fournir un certificat médical original de " non contre-indication de l'athlétisme en compétition " ou " non contre-indication de la course à pied en compétition " ou "non contre-indication du sport en compétition"



ALERTE SPORTIVE DE FONDETTES



ATHLETISME

datant de moins d'un an à la date de la course à partir de 18 ans inclus, datant de moins de 6 mois pour les moins de 18 ans.

Nota : pour les mineurs (moins de 18 ans) , à défaut de présentation de certificat médical conforme, il peut être produit un questionnaire de santé rempli et attesté conjointement par le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont les rubriques donnent lieu à une réponse négative. Dans le cas contraire, le certificat médical dûment libellé est obligatoire.

Certificat médical :

Il est recommandé d'utiliser le certificat médical type, avec mention conforme aux règles FFA, est téléchargeable de notre site, à compléter par votre médecin.

Pour la course de 1 km :

Cette course n'ayant pas de classement, le certificat médical n'est pas demandé. Précautions : voir chapitre service médical.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

En raison des conditions sanitaires potentiellement encore en vigueur, les inscriptions se feront uniquement par Internet jusqu'au jeudi 17 mars 23h59 , sauf pour la course des familles .

- inscriptions uniquement en ligne via notre site internet www.asfondettesathletisme.com ou directement via le site Klikego <https://www.klikego.com/>. Joindre impérativement les documents demandés.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte, y compris pour les clubs FFA.

AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE.

Droits d'inscription 5 et 10km : 8€ pour licenciés **EN CLUB FFA** (voir chapitre "Concurrents")

11€ à partir de Pass Running" inclus – pour les autres athlètes (voir Chapitre "Concurrents")

Attention :Klikego prélève une part supplémentaire de gestion.

Pour la course des Familles : 2€ minimum – Inscription sur place uniquement, le samedi 19 mars 2022 de 14h00 à 17h00 , Stade du Moulin à Vent , Rue Nicolas Poussin , Salle Raymond Tournois ou le 20 mars 2022 à partir de 8h30 , même adresse. **Fermeture des inscriptions 15 mn avant le départ de la course**, soit à 11h30.

50% de la recette sera reversée au profit de l'association "**Cancen** "

DOSSARDS

Aucun dossard ne sera attribué en cas de manquement des documents ci-dessus demandés et du paiement des droits d'inscription.

Pour obtenir son dossard, le dossier doit être complet et sera fourni sur présentation d'une pièce d'identité (sans contact du bénévole).

5 et 10km. Les dossards seront disponibles, le samedi 19 mars 2022 de 14h00 à 17h00, Stade du Moulin à Vent, Rue Nicolas Poussin, Salle Raymond Tournois ou le 20 mars 2022 à partir de 8h30, même adresse. **Fermeture des retraits des dossards 15 mn avant le départ de chaque course soit 9h25 pour le 5km et 10h20 pour le 10km.**

Le dossard est obligatoire, il sera porté sur la poitrine et fixé par quatre épingles à nourrice aux quatre coins. La publicité ne devra pas être cachée. Les dossards ne doivent pas être portés dans le dos. Les ceintures porte-dossard sont interdites. *(Ne garantit pas la lisibilité des dossards)*

Pendant les courses : les coureurs n'ayant pas de dossards seront immédiatement exclus.

Cession de dossard : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit ; toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard



ALERTE SPORTIVE DE FONDETTES



ATHLETISME

devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les dossard féminins et masculins seront de couleurs distinctes.

CATEGORIES

AU 1er novembre 2021

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
<i>Autorisée pour le 5km et le 10km</i>		
Masters	VE	1987 et avant
Seniors	SE	1988 à 1999
Espoirs	ES	2000 à 2002
Juniors	JU	2003 et 2004
Cadets	CA	2005 et 2006
<i>Autorisée uniquement pour le 5km</i>		
Minimes	MI	2007 et 2008
<i>Pour Information non autorisée pour le 5 et 10 km</i>		
<i>Benjamins</i>	<i>BE</i>	<i>2009 et 2010</i>
<i>Poussins</i>	<i>PO</i>	<i>2011 et 2012</i>
<i>École d'Athlétisme</i>	<i>EA</i>	<i>2013 à 2015</i>
<i>Baby Athlé</i>	<i>BB</i>	<i>2016 et après</i>

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1987 - 1983
	M1	1982 - 1978
	M2	1977 - 1973
	M3	1972 - 1968
	M4	1967 - 1963
	M5	1962 - 1958
	M6	1957 - 1951
	M7	1952 - 1948
	M8	1947 - 1943
	M9	1942 - 1938
	M10	1937 et avant

VESTIAIRES, DOUCHES, SANITAIRES (sous réserve d'autorisation municipale lié au protocole sanitaire).

Au Stade du Moulin-à-Vent, vestiaires R.Tournois à Fondettes.



ALERTE SPORTIVE DE FONDETTES



ATHLETISME

SERVICE MEDICAL

Il sera assuré par la présence d'un médecin, des secouristes. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident physique ou psychique qui ne relèverait pas directement de l'organisation. Il recommande à chaque coureur de s'assurer auprès de son médecin que son état de santé lui permet de courir cette distance sans risque. Les médecins, secouristes et officiels pourront arrêter tout participant en mauvaise condition apparente.

CONTROLE ANTI-DOPAGE

La course est soumise aux lois de protection des sportifs contre les risques du dopage. Les dispositions nécessaires à d'éventuels contrôles seront mis en place : local, fléchages, etc.

ASSURANCE

L'Organisateur a prévu un contrat d'assurance pour ces épreuves. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol avant, pendant ou après les épreuves.

CIRCUIT

Le parcours est à consulter sur notre site www.asfondettesathletisme.com, ou lors des inscriptions. Le départ et l'arrivée se situent sur la piste du stade du moulin à Vent.

RAVITAILLEMENT

Ravitaillement au 5ème km sur le 10 km. Pas de ravitaillement sur l'épreuve de 5 km.

A chaque boucle en cas de forte chaleur sur le 5 km et sur le 10 km.

Si les conditions et règles sanitaires sont toujours en vigueur : il n'y aura pas de ravitaillement sur le parcours.

Seul le ravitaillement d'arrivée sera maintenu, avec des conditions restrictives. Gobelet à usage unique, service uniquement par les bénévoles, etc Cf : Guide des organisations Fédéral.

INSTRUCTIONS

Les coureurs devront suivre les instructions des services de sécurité des différentes courses et se soumettre aux réglementations normales d'un piéton.

Une voiture officielle ou une moto précèdera les premiers coureurs, une personne responsable de l'Organisation accompagnera le dernier concurrent jusqu'à l'arrivée.

La commune prendra les dispositions concernant les arrêtés de stationnement, déviations ou circulation sur le parcours de la course, et fera en sorte de les faire respecter.

Aucun accompagnateur, à pied, vélo, ou autre moyen de transport n'est autorisé sur le parcours sous peine de disqualification du participant accompagné.

Le responsable de l'épreuve sera juge des problèmes techniques et règlements, ceux-ci pourront être modifiés ; le fait de s'engager, les coureurs les acceptent.

COURSE 5 KM, classante, Label Régional

Course ouverte aux personnes nées en 2008 et avant (fournir l'autorisation parentale pour les mineurs, téléchargeable sur notre site www.asfondettesathletisme.com). Distance officielle mesurée selon les normes World Athletics.

Dossard et maillot de club obligatoire.

Départ à 9h40, Stade

Un SAS Départ sera réservé à tous les licenciés EN CLUB FFA Athlé Compétition, porteur du maillot de leur club FFA. Pour les Athlètes licenciés Athlé Compétition : Le port du maillot du club est obligatoire.

Parcours : 1 boucle moyenne + 1 grande boucle.



ALERTE SPORTIVE DE FONDETTES



ATHLETISME

COURSE 10 KM, Classante, qualificative aux Championnats de France LABEL REGIONAL.

Course ouverte aux personnes nées en 2006 et avant (fournir l'autorisation parentale pour les mineurs, téléchargeable sur notre site www.asfondettesathletisme.com). Distance officielle mesurée selon les normes World Athletics qualificatif pour les championnats de France.

Dossard et maillot de club obligatoire.

Départ à 10h35, Stade

Parcours : 3 grandes boucles.

Un SAS Départ sera réservé à tous les licenciés EN CLUB FFA Athlé Compétition, porteur du maillot de leur club FFA. Pour les Athlètes licenciés Athlé Compétition : Le port du maillot du club est obligatoire.

Pour tous les coureurs du 5km et du 10km : Le matériel électronique type baladeur MP3, téléphone portable ou autre munis ou non d'oreillettes est toléré pendant la course, mais fortement déconseillé pour des questions de sécurité. Les montres GPS et podomètres sont autorisés.

COURSE DES FAMILLES 1 KM

Course ouverte à tous, allure libre, sans classement. Dossard obligatoire.

Départ à 11h45, Stade.

Parcours : 1 petite boucle.

CHRONOMETRAGE :

Le chronométrage par puces attachées à une chaussure (installation à respecter selon la documentation jointe au dossard) ou dossard pucés, est assuré par le logiciel RACE RESULT.

Un capteur de sol sera mis en place au départ afin de gérer les chronos réels, un capteur d'arrivée idem.

Le chrono officiel est celui donné par le coup de pistolet et captage de la puce à l'arrivée. Le temps réel est celui donné par le captage des puces au départ et à l'arrivée.

RESULTATS

Ils seront disponibles via un QR Code affiché au Stade du Moulin à Vent, ou disponibles sur notre site Internet à l'adresse suivante <http://www.asfondettesathletisme.com>, ainsi que sur le site de la Ligue du Centre Val de Loire d'Athlétisme.

RECOMPENSES

Les récompenses des 5 km seront remises au stade de Moulin à Vent à l'issue de la course.

Les récompenses du 10km seront remises au stade de Moulin à Vent à l'issue de la course.

Les récompenses seront attribuées comme suit :

Courses 5 km et 10 km : (lots dans la limite des stocks disponibles)

- **1 lot offert lors du retrait des dossards.**

5km :

- les 3 premiers hommes et femmes de chaque course : **1 coupe aux 3 premiers et 1 lot de valeur, bon d'achat ou autre.**

Course de 10 km qualificatif :

- les 3 premiers hommes et femmes de chaque course : **1 coupe aux 3 premiers et 1 lot de valeur, bon d'achat ou autre.**

1 bon d'achat supplémentaire pour les vainqueurs « homme et femme » ayant battu le record de l'épreuve.

Aucune récompense par catégorie ne sera remise afin de limiter les contacts dans le cadre du protocole sanitaire.

Challenge groupement, association : Une coupe + 1 carton de produit local.



ALERTE SPORTIVE DE FONDETTES



ATHLETISME

Challenge spécifique DERNIER 400M :

L'organisation soutenue par un partenaire offrira une prime, lot ou bon d'achat pour les athlètes ayant parcouru le dernier 400m de la course le plus rapidement.

Seront récompensés :

La femme et l'homme ayant réalisé le dernier 400m pour chaque course, 5km et 10km.

Le fondettois et la fondettoise ayant réalisé le dernier 400m le plus rapide pour chaque course, 5km et 10km.

AUCUN LOT OU RECOMPENSE NE SERA REMIS APRES LA REMISE OFFICIELLE A L'HEURE PREVUE, ET APRES CLOTURE DU VIN D'HONNEUR

ANNULATION OU REMBOURSEMENT DIVERS

Les engagés ne pourront prétendre pour quelques raisons que ce soit, indépendante de la volonté des organisateurs (blessure, pb de transports, évènement familial, etc.) et du comité d'Indre et Loire d'athlétisme, à un quelconque remboursement (frais de déplacement, engagements ou autres frais).

Aucun remboursement ne pourra être exigé après l'inscription à la compétition. Tout engagement est irrévocable et non remboursable quelle qu'en soit la raison.

A l'exception d'une annulation suite à arrêté municipal, préfectoral, consignes nationales ou fédérales interdisant ou déconseillant la mise en place de la compétition dans le cadre d'une crise inhabituelle, dans ce cas l'inscription sera intégralement remboursée. (Sauf part prélevée par le site d'inscription en ligne).

DROIT D'IMAGE

L'Organisation des Foulées de Fondettes se réserve le droit d'utiliser les photos réalisées lors de la manifestation, sans contrepartie, pour le besoin de ses publications.

J'autorise expressément les organisateurs des 30èmes Foulées de Fondettes, ainsi que la CDR37, et les partenaires de l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître ainsi que mes descendants, prises à l'occasion de ma participation aux 30e Foulées de Fondettes, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels, le site internet de la CDR, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Toutefois, en application de la Loi dite « Informatique et Libertés » tout participant peut s'opposer à la publication de ses résultats et de ses photographies.

Les courses à label et championnats sont des courses officielles, nul n'est censé ignorer le règlement.

Fondettes Le

Faire précéder votre signature par la mention Lu et approuvé